



Conference
on the **Future**
of **Europe**

Conférence sur l'avenir de l'Europe

Panel de citoyens européens n° 3: «**Changement
climatique et environnement / Santé**»

Recommandations

Conférence sur l'avenir de l'Europe
Panel de citoyens européens n° 3:
«Changement climatique et environnement / Santé»

RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LE PANEL (À PRÉSENTER À LA PLÉNIÈRE)

Axe 1: De meilleurs modes de vie

Sous-axe 1.1 Des modes de vie sains

- 1. Nous recommandons que l'UE octroie des subventions à l'agriculture biologique, notamment des incitations en faveur des pesticides biologiques, afin de rendre les produits biologiques plus abordables. En outre, l'UE doit soutenir l'éducation des agriculteurs à l'agriculture biologique et durable et il convient d'éviter les monocultures agricoles. Les petites exploitations biologiques, les exploitations non intensives et les exploitations disposant de circuits d'approvisionnement courts devraient bénéficier d'un soutien leur permettant d'être plus compétitives.**

Subventionner les produits biologiques aurait pour effet de les rendre plus abordables. Nous devrions aider les supermarchés faisant appel à des circuits d'approvisionnement plus courts et les petits agriculteurs en leur offrant des possibilités de vendre leurs produits. Cela permet d'élargir l'accès à des produits plus frais. Par ailleurs, les prix bas des produits non biologiques ne reflètent pas le préjudice qu'ils occasionnent.

- 2. Nous recommandons que l'innovation dans l'agriculture verticale soit financée par des investissements de l'UE.**

L'agriculture verticale nous permet d'économiser de l'espace terrestre qui pourrait plutôt être utilisé pour la sylviculture. Elle n'exige pas non plus de pesticides, nous permettant ainsi de produire davantage d'aliments biologiques. En outre, elle n'est pas affectée par les mauvaises conditions météorologiques, de plus en plus courantes en raison du changement climatique, et permet de raccourcir les circuits d'approvisionnement.

- 3. L'UE devrait fixer des normes minimales concernant la qualité de l'alimentation, la traçabilité des denrées alimentaires et la consommation de produits de saison dans les cantines scolaires. Il conviendrait donc de subventionner des ingrédients sains pour les cantines scolaires, afin d'offrir aux élèves une alimentation abordable de qualité.**

Nous acquérons dès le plus jeune âge des habitudes qui façonnent notre attitude à l'égard de la santé; les bonnes habitudes devraient être encouragées à l'école et les élèves pourraient les reproduire à la maison. Il s'agit aussi d'une question de justice sociale: chaque élève de l'UE devrait avoir droit à une alimentation de qualité à l'école.

- 4. Nous recommandons d'investir dans de nouvelles pistes cyclables et dans l'amélioration des pistes existantes, afin de rendre le vélo sûr et attrayant, et de faire en sorte que toutes les catégories d'âge puissent bénéficier en Europe d'une formation aux règles de circulation routière, en particulier pour les usagers de vélos électriques et les personnes sans permis de conduire. Les fabricants de vélos électriques devraient être tenus de fournir une information sur l'utilisation du vélo électrique et les risques qui y sont associés. Il conviendrait d'offrir une protection juridique aux cyclistes en cas d'accident impliquant un véhicule (voir la réglementation néerlandaise). Nous sommes favorables à des zones sans voiture dans les villes (sans que cela porte préjudice aux zones commerciales). Plus globalement, nous recommandons d'accorder la priorité et des droits supplémentaires aux cyclistes et aux piétons par rapport aux véhicules motorisés, tout en garantissant la sécurité routière et le respect des règles de circulation.**

Ces recommandations sont importantes car le vélo apporte des bienfaits en termes de santé individuelle et de santé publique, de qualité de l'air, de niveau de bruit, de climat et de circulation dans les centres-villes. Les cyclistes et les piétons doivent se sentir en sécurité, compte tenu des risques associés à l'utilisation accrue du vélo électrique. Parfois, les pistes cyclables font défaut ou sont en mauvais état.

- 5. Nous recommandons d'intégrer la production alimentaire dans l'éducation publique. Nous recommandons de subventionner et soutenir la création de jardins dans les écoles, si c'est possible, et des projets de jardinage urbain dans des espaces publics et privés. Les cadres d'aménagement urbain doivent**

intégrer le besoin d'espace, d'eau et d'infrastructures d'appui. Par exemple, d'anciens parcs de stationnement pourraient être utilisés pour des projets de verdissement, des projets de jardinage vertical pourraient être réalisés sur des bâtiments ou l'obtention de permis de construire pourrait être conditionnée par l'intégration d'espaces verts. Nous recommandons le partage de pratiques innovantes et de bonnes pratiques dans l'ensemble des États membres.

Les projets de jardinage favorisent la résilience des villes et de leurs habitants, en réunissant des personnes de différents âges et groupes sociaux. La multiplication des espaces verts améliore la qualité de vie, la qualité de l'air, la santé mentale et physique et l'environnement.

Sous-axe 1.2 Éducation à l'environnement

- 6. Nous recommandons à l'UE d'adopter une directive exigeant que les programmes d'aménagement urbain respectent des exigences environnementales spécifiques afin de rendre les villes plus vertes. Cette directive doit s'appliquer aux biens et espaces privés et publics, notamment aux nouveaux bâtiments en cours d'aménagement. Elle doit imposer des normes minimales pour garantir que les bâtiments et les espaces soient aussi verts que possible. L'adjectif «vert» renvoie ici à l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, à une consommation d'énergie réduite, à de faibles niveaux d'émissions de CO₂ et à l'inclusion de végétaux dans les projets architecturaux.**

Des villes plus vertes contribuent activement à réduire les effets du changement climatique et les émissions de CO₂ et d'ozone, notamment, qui ont une incidence négative sur la santé des citoyens. Investir dans des villes plus vertes contribue à un développement durable des communautés qui offre des bénéfices économiques et sociaux à long terme.

- 7. Nous recommandons que l'UE, avec le concours des États membres, mette au point, adopte et mette en œuvre une charte européenne commune ciblant les questions environnementales dans leur complexité. La charte fournira aux États membres un cadre leur permettant d'organiser des campagnes d'information et de formation régulières, diffusées sur tous les canaux médiatiques disponibles et sur un nouveau portail d'information créé à cet**

effet. Ces campagnes devraient être organisées partout dans l'UE et à tous les niveaux afin de sensibiliser davantage l'ensemble des citoyens à l'environnement.

Le manque de coordination entre les États membres entrave l'efficacité des campagnes existantes et ralentit les efforts déployés pour combattre ce défi mondial que constitue le changement climatique. Une charte commune favorisera des synergies entre les plans d'action des États membres, garantissant une plus grande efficacité des efforts déployés. En outre, elle fera en sorte que des informations cohérentes et homogènes soient communiquées aux citoyens au sujet de l'impact de leurs actes du quotidien, tels que le choix de leur mode de transport et le traitement de leurs déchets.

Axe 2: Protéger notre environnement et notre santé

Sous-axe 2.1 Un environnement naturel sain

- 8. Nous recommandons un système d'éco-score uniforme qui affiche l'empreinte environnementale globale de chaque produit disponible acheté dans l'UE. Les produits provenant de pays tiers doivent respecter ce système d'éco-score de manière transparente. Ce système devrait reposer sur des critères de classification clairs applicables aux produits eux-mêmes et utiliser, par exemple, un code QR qui fournit des informations plus détaillées sur le produit.**

Ces informations sur le cycle de vie du produit sont fondamentales pour tous les citoyens de l'UE afin de donner aux consommateurs des moyens d'agir lorsqu'ils font leurs achats. Les citoyens de l'UE pourront ainsi prendre des décisions responsables qui contribueront à la protection de leur environnement.

- 9. Nous recommandons que davantage d'investissements soient réalisés pour explorer les nouvelles sources d'énergie respectueuses de l'environnement et, d'ici le déploiement de ces nouvelles sources, que des investissements supplémentaires soient affectés aux solutions optimales existantes en matière de production d'énergie. Nous recommandons également d'informer et d'éduquer en toute transparence les citoyens européens sur des sources**

d'énergie spécifiques. Nous recommandons vivement de tenir compte de l'ensemble des incidences écologiques et sociales du processus de production d'énergie pour les générations actuelles et futures.

Nous sommes confrontés à de très hauts niveaux d'émissions de carbone et d'autres substances toxiques provenant de la production d'énergie qui dégradent le climat et la qualité de l'air. Pour nous conformer aux directives européennes, aux recommandations des rapports du GIEC et aux objectifs de la COP26, nous devons renforcer la recherche et les investissements pour parvenir à une production d'énergie climatiquement neutre.

Sous-axe 2.2 Protéger notre biodiversité

- 10. Nous recommandons de réduire drastiquement l'usage des pesticides et engrais chimiques dans tous les types d'agriculture en assurant l'application de normes communes plus strictes, en accélérant la recherche sur des alternatives naturelles et en soutenant l'adoption de nouvelles solutions, incluant la formation des agriculteurs.**

Bien que des progrès aient été accomplis en ce qui concerne les engrais et les pesticides de substitution, la plupart d'entre eux ne sont pas encore utilisables par les grandes exploitations. Un effort plus soutenu s'impose dès lors pour élaborer de nouvelles solutions. Il y a lieu d'encourager la recherche au moyen de dépenses publiques et de normes plus strictes pour l'utilisation de pesticides et d'engrais. Les résultats de la recherche doivent être rapidement diffusés à l'échelle de l'UE.

- 11. Nous recommandons l'extension des zones protégées pour la conservation de la biodiversité (mammifères, oiseaux, insectes et plantes) et un renforcement de la primauté du droit concernant l'intervention humaine dans ces zones. Les zones protégées seront considérées non seulement comme des îlots, mais aussi comme un continuum avec les zones urbaines plus vertes, conformément à des normes harmonisées de l'UE.**

La biodiversité pâtit fortement de la déforestation. La création de zones protégées est l'un des principaux moyens de protéger la biodiversité terrestre. Il est toutefois difficile de préserver des zones protégées à proximité de villes

polluées ou d'éviter les interférences humaines lorsque les zones environnantes laissent peu de place à la nature. Nous devons verdifier les zones d'habitation et les intégrer dans leur nature environnante.

12. Nous recommandons de réorienter les subventions génériques en faveur de l'agriculture principalement vers des projets relatifs au développement d'une agriculture durable, intégrant le respect de la nature et des travailleurs. Les bénéficiaires devraient respecter des normes environnementales claires et faire l'objet d'un suivi rigoureux.

Nous estimons que seule l'agriculture durable devrait être encouragée, ce qui suppose de réaffecter les fonds actuellement utilisés pour les subventions génériques. En outre, il est possible d'accroître l'efficacité des fonds utilisés en se concentrant sur les projets transformateurs et les solutions innovantes plutôt que sur les paiements annuels. Il conviendrait d'assurer un meilleur suivi de l'impact écologique des activités agricoles et des projets. Les droits humains des travailleurs doivent également être considérés comme une part intégrante de la durabilité.

13. Nous recommandons à l'UE de garantir une concurrence loyale pour les produits agricoles respectueux de l'environnement en établissant des normes plus strictes tant pour les produits de l'UE que pour les produits importés, en garantissant leur traçabilité, leur étiquetage et le contrôle de leur qualité.

La plus faible productivité des produits agricoles durables nuit à leur compétitivité-coûts. Les produits importés devraient respecter les mêmes normes strictes concernant l'impact écologique de leur production. Nos autorités devraient être en mesure de garantir la traçabilité des produits agricoles importés.

14. Nous recommandons un reboisement et un boisement rapides et massifs dans l'UE, grâce à une utilisation optimisée des terres. Il convient d'accorder une attention particulière au reboisement des forêts exploitées ou détruites et au boisement des zones présentant des sols dégradés. Il y a lieu de promouvoir de nouvelles solutions plus responsables pour une meilleure utilisation du bois, par exemple pour remplacer le plastique et d'autres matières chimiques, parvenir à une efficacité énergétique accrue à partir de la biomasse et recycler

les produits du bois.

Le reboisement a une incidence positive évidente sur l'environnement et la biodiversité en général. Dans le même temps, nous devons utiliser moins de bois pour nous chauffer, mais plus pour en faire des produits à haute valeur ajoutée; par exemple, pour remplacer les matières plastiques, l'utilisation du bois est primordiale.

Sous-axe 2.3 Des aliments sûrs et sains

- 15. Nous recommandons la suppression rapide et progressive des emballages non durables utilisés pour les denrées alimentaires, notamment les emballages en plastique et les emballages à base d'autres matières qui ne sont pas biodégradables. Nous suggérons, pour ce faire, de proposer des incitations financières aux entreprises qui passent à des formes de conditionnement entièrement biodégradables, d'investir dans la recherche de solutions de remplacement et d'instaurer des sanctions pour les entreprises qui n'utilisent pas d'emballages biodégradables.**

Les déchets plastiques, en particulier les microplastiques, sont de plus en plus abondants et se dégradent lentement. La consommation de plastique nuit à la qualité et à la sécurité des denrées alimentaires et, dans le même temps, comporte des risques pour la santé humaine et animale. En outre, la législation européenne existante visant à réduire les emballages non biodégradables est insuffisante.

- 16. Nous recommandons l'abandon progressif de l'élevage intensif, y compris la fin des conditions de vie dégradantes pour les animaux. Nous proposons d'instaurer des normes communes en matière d'élevage (par exemple, nombre maximal d'animaux, espace extérieur adapté) et d'investir davantage dans des méthodes non intensives (agriculture extensive et durable) en proposant des incitations financières et des formations aux exploitants agricoles pour soutenir cette évolution.**

La disparition progressive de l'agriculture intensive fera baisser les niveaux de pollution de l'environnement et renforcera la protection de la nature. Par ailleurs, la suppression progressive de l'élevage intensif réduira la quantité de

médicaments nécessaires pour lutter contre les maladies animales et la qualité de notre alimentation s'en trouvera améliorée. L'élevage intensif ne respecte pas non plus le bien-être animal, mais il existe des formes d'élevage plus durables, comme l'élevage extensif; il est nécessaire d'octroyer des subventions aux agriculteurs pour les aider à s'engager dans cette voie.

- 17. Nous recommandons de renforcer les contrôles relatifs à l'interdiction de l'utilisation superflue d'antibiotiques et d'autres médicaments vétérinaires dans les additifs pour l'alimentation animale: faisons en sorte que cette initiative se concrétise! Nous proposons que l'utilisation d'antibiotiques ne soit autorisée dans l'élevage qu'en cas d'absolue nécessité, pour protéger la santé et le bien-être des animaux, plutôt que de manière préventive. En outre, il est nécessaire d'investir davantage dans la recherche d'antibiotiques plus efficaces, en mettant au point des solutions de remplacement tout en s'appuyant sur la recherche en cours dans ce domaine.**

La résistance humaine aux antibiotiques est réduite du fait de la consommation de denrées alimentaires dérivées d'animaux auxquels des antibiotiques ont été administrés. Par ailleurs, il faut du temps pour mettre au point des solutions appropriées pour remplacer les antibiotiques existants et veiller à ce que les agriculteurs soient informés et disposés à les utiliser. Nous reconnaissons qu'il existe des directives européennes sur les antibiotiques; toutefois, celles-ci n'ont pas été mises en œuvre de la même manière dans tous les États membres. Enfin, les médicaments vétérinaires sont utilisés de manière abusive à des fins de dopage; par conséquent, une législation plus stricte en la matière renforcera le bien-être des animaux et améliorera leur qualité de vie.

- 18. Nous recommandons que la législation européenne impose de déclarer l'utilisation de substances hormonales et de perturbateurs endocriniens dans la production de denrées alimentaires afin de préciser le type, la quantité et l'exposition du produit final utilisé. Des étiquettes mentionnant clairement les substances présentes et les raisons de leur utilisation doivent figurer sur l'emballage de tous les produits alimentaires concernés. En outre, il convient d'accélérer la recherche sur les effets des substances hormonales et des perturbateurs endocriniens sur la santé humaine.**

À l'heure actuelle, la traçabilité des produits alimentaires est insuffisante, en particulier pour ce qui concerne les substances hormonales et les perturbateurs

endocriniens. Nous estimons qu'une transparence est nécessaire dans la production de denrées alimentaires pour répondre à l'obligation de rendre des comptes. Par ailleurs, les consommateurs devraient pouvoir connaître la composition, dans son intégralité, des denrées alimentaires qu'ils consomment et pouvoir choisir librement ce qu'ils mangent. De plus, les recherches concernant les répercussions sur les êtres humains (et les risques potentiels) liées à la consommation de produits alimentaires contenant des substances hormonales et des perturbateurs endocriniens sont insuffisantes.

19. Nous recommandons de décourager la consommation de denrées alimentaires transformées en appliquant des taxes sur les aliments préjudiciables à la santé et en investissant les fonds obtenus dans des aliments sains. Nous proposons de mettre en place, à l'échelle européenne, un système de notation des aliments sains reposant sur les meilleures pratiques en vigueur dans les États membres et d'apposer des étiquettes sur les denrées alimentaires pour informer les consommateurs de leurs effets sur la santé.

De cette manière, les fonds recueillis peuvent servir à élaborer des mesures de sensibilisation et des campagnes de promotion, donner la priorité à une alimentation saine dans le secteur de l'éducation et faire en sorte que les aliments mauvais pour la santé soient moins visibles dans les supermarchés. Les investissements en faveur des aliments sains contribuent aussi à améliorer l'état de santé général de la population et, par voie de conséquence, à réduire le niveau des dépenses publiques nécessaires pour remédier aux problèmes de santé résultant d'une mauvaise alimentation. De plus, nous estimons que les taxes et les subventions encourageront les entreprises à produire des denrées alimentaires plus saines.

Axe 3: réorienter notre économie et notre consommation

Sous-axe 3.1 Réglementer la surproduction et la surconsommation

20. Nous recommandons à l'UE de prendre davantage de mesures permettant aux consommateurs d'utiliser plus longtemps les produits et les incitant à agir dans ce sens. L'UE devrait lutter contre l'obsolescence programmée en prolongeant la garantie des produits et en fixant un prix maximal pour les pièces détachées après expiration de la période de garantie. Tous les États membres devraient

instaurer une réduction d'impôt pour les services de réparation, comme c'est le cas en Suède. Les fabricants devraient être tenus d'indiquer la durée de vie prévue de leurs produits. L'UE devrait fournir des informations sur la manière de réutiliser et de réparer les produits par l'intermédiaire d'un site internet et par des actions d'éducation.

Notre société de gaspillage n'est pas viable car elle génère trop de déchets. En appliquant les mesures proposées, nous évoluerons vers une société dans laquelle on réutilisera et réparera les produits, dont le nombre diminuera, réduisant ainsi la surconsommation.

21. Nous recommandons à l'UE d'appliquer des normes environnementales plus strictes et de garantir des conditions de travail équitables tout au long de la chaîne de production. Les normes de production de l'UE devraient être plus durables et davantage harmonisées entre les États membres et être appliquées aux marchandises importées. Ces normes doivent également être de nature sociale, et porter notamment sur un revenu décent pour les travailleurs et sur des conditions de travail satisfaisantes dans les usines. Il devrait y avoir des conséquences pour les marchandises qui ne sont pas conformes à ces normes.

Il est important d'établir des normes de fabrication homogènes sur les plans environnemental et social en Europe pour garantir que tous les produits proposés sont fabriqués de manière durable. Ces mesures sont essentielles pour réorienter notre économie et modifier les modèles de production des entreprises.

22. Nous recommandons que l'UE et les États membres mettent en place des mesures visant à limiter la publicité pour des produits qui nuisent à l'environnement. Les produits affichant une faible durabilité devraient faire l'objet d'une clause de non-responsabilité obligatoire dans toutes les formes de publicité montrant qu'ils sont nocifs pour l'environnement. L'UE devrait interdire la publicité pour les produits qui ne sont pas du tout durables.

La publicité encourage la consommation; les produits qui nuisent à l'environnement ne devraient pas être mis en avant. De cette manière, les consommateurs seront moins enclins à acheter des produits préjudiciables pour l'environnement.

23. Nous recommandons à l'UE de mettre en place et de développer les infrastructures de systèmes de consigne pour tous les emballages primaires en verre, plastique, aluminium, etc., de façon homogène dans l'ensemble de l'UE. Les fabricants devraient, dans la mesure du possible, réutiliser les emballages consignés en les stérilisant plutôt que recycler simplement les matières. Outre les emballages pour les denrées alimentaires et les boissons, le dispositif devrait également concerner d'autres types de bouteilles et de récipients, comme les bouteilles de shampoing.

À l'heure actuelle, les consommateurs jettent un volume trop élevé d'emballages, qui polluent et détruisent nos écosystèmes. Les systèmes de consigne contribuent à réduire les déchets en incitant les citoyens à rapporter les emballages plutôt que de les jeter. Grâce au développement de ce dispositif, nous utiliserons moins de ressources; la quantité de déchets produits sera réduite.

Sous-axe 3.2 Réduire les déchets

24. Nous recommandons de promouvoir une mise en œuvre renforcée des politiques en faveur de l'économie circulaire au niveau européen, en ciblant à la fois les entreprises et les citoyens, sous la forme d'incitations financières pour ceux qui s'y conforment.

De nombreuses personnes finiront par se retrouver sans emploi si les entreprises de production réduisent leurs effectifs voire se retrouvent en état de cessation de paiement/ferment. Des mesures de reconversion des chômeurs encourageront des pratiques respectueuses de l'environnement tout en limitant le chômage et en favorisant la modernisation d'une économie diversifiée.

25. Nous recommandons que l'UE réglemente l'utilisation d'emballages sans danger pour l'environnement (c'est-à-dire des emballages à base de matières biodégradables ou recyclables ou plus durables, si possible) et/ou l'utilisation d'emballages moins volumineux, également dotés d'un code QR fournissant des informations pertinentes pour le processus de recyclage et/ou d'évacuation des emballages après utilisation.

Cette recommandation se traduira par une diminution des emballages, une réduction des déchets et, par conséquent, de la pollution; l'environnement sera donc plus propre et, en fin de compte, l'empreinte carbone sera moindre. La charge fiscale pesant sur les producteurs sera également moins élevée.

Sous-axe 3.3 Produits équitables, égalité d'accès et consommation juste

26. Nous recommandons à l'Union européenne d'établir un cadre juridique pour garantir à tous les consommateurs européens un accès abordable et amélioré à des produits alimentaires locaux et de qualité.

En effet, il n'existe pas, actuellement, d'interprétation commune, au niveau de l'UE, de ce qu'il convient de considérer comme des denrées alimentaires locales et de qualité. Cette lacune doit être comblée.

L'importation de produits de piètre qualité a une incidence négative directe sur l'environnement. Pour lutter contre le changement climatique, nous devons lutter contre toutes ses causes, y compris l'importation de produits de faible qualité: il faut réduire la distance de transport et de favoriser les produits saisonniers.

Cette recommandation est prometteuse car elle pourrait également s'appliquer aux produits non alimentaires.

27. Nous recommandons à l'Union européenne d'encourager la recherche et le développement, grâce à des programmes de financement, pour faire en sorte que des produits plus durables et abordables sur le marché soient disponibles sur le marché européen. L'Union européenne doit également organiser des consultations avec les citoyens, à tous les niveaux de décision, y compris à l'échelon local, pour déterminer leurs besoins en matière de produits durables.

Nous estimons que la recherche portant sur des produits durables est insuffisante et il est urgent d'allouer davantage de ressources financières à la recherche pour que les Européens puissent avoir accès à des produits durables plus abordables.

Les citoyens doivent participer au processus décisionnel. Le programme relatif aux actions de recherche et d'innovation doit être établi conjointement avec les citoyens.

Il convient de les informer du suivi et de leur communiquer des résultats.

28. Nous recommandons à l'Union européenne d'instaurer un mécanisme de réglementation pour les articles de mode arrivant sur le marché commun. Ce mécanisme serait destiné à encourager une meilleure consommation grâce à un indicateur garantissant que le produit répond à des critères de durabilité.

Le secteur de la mode, qui produit trop de marchandises de piètre qualité en dehors des frontières européennes, n'applique pas de normes éthiques et n'adopte pas un comportement durable.

Nous devons trouver un mécanisme équitable qui permettra aux consommateurs de consommer mieux. Cependant, il est important de ne pas augmenter les taxes, ce qui aurait des conséquences négatives pour les consommateurs en réduisant leur pouvoir d'achat.

Les consommateurs devraient savoir dans quelles conditions sont fabriqués les produits qu'ils achètent et s'ils répondent à des normes de qualité durables.

Axe 4: vers une société durable

Sous-axe 4.1 Des énergies renouvelables, dès à présent

29. Nous recommandons à l'UE de prendre des mesures pour rendre obligatoires les filtres à CO₂, en particulier pour les centrales à charbon, pendant une période de transition, tant que nous continuons à dépendre de l'énergie conventionnelle. En outre, nous recommandons à l'UE de fournir une aide financière aux États membres qui ne disposent pas de ressources financières pour mettre en œuvre les filtres à CO₂. L'aide est subordonnée au respect des politiques de l'UE sur le climat en rapport avec l'accord de Paris, le pacte vert et toute nouvelle loi sur le climat.

Il s'agit là d'une mesure concrète à prendre parallèlement à la poursuite des investissements en faveur de la recherche sur la sécurité de la production d'énergie et qui vise à aider les États membres de l'UE à atteindre progressivement les objectifs communs de réduction des émissions de CO₂.

Nous savons que l'utilisation de combustibles classiques entraîne l'émission de gaz à effet de serre et les États membres de l'UE doivent réduire l'utilisation de ce type d'énergie pour se conformer à l'accord de Paris. Comme il n'est pas

possible de mettre immédiatement fin aux émissions de CO2 et que nous sommes toujours tributaires du charbon, nous devons prendre des mesures à court et moyen termes.

La réduction des émissions de CO2 revêt un intérêt commun qui touche tous les citoyens, tant dans les États membres qu'en dehors de l'UE; l'UE, en tant qu'institution, a ses propres responsabilités et l'institution formule des recommandations et permet de trouver des solutions car les États membres ne peuvent pas atteindre les objectifs tout seuls.

30. Nous recommandons de réduire l'élevage industriel intensif de manière à réduire la production de méthane et la pollution de l'eau. À cet effet, l'UE révisé sa politique agricole commune afin d'orienter ses subventions vers une agriculture durable et locale, notamment grâce à un système d'étiquetage permettant aux consommateurs de reconnaître les produits à base de viande durables. Nous encourageons en outre l'UE à investir dans des méthodes de réutilisation des déchets provenant de la production animale et d'autres industries.

La population augmente, ce qui se traduira par une augmentation de la demande de viande à l'avenir. C'est pourquoi il faut réduire la consommation de viande.

Étant donné que le méthane produit des gaz à effet de serre, nous estimons qu'il est tout naturel de commencer par réduire les émissions liées à l'élevage.

Nous savons tous qu'il convient de consommer moins de viande et donc de réduire le nombre de bovins en conséquence.

31. Bien que la production d'hydrogène vert soit un processus coûteux, puisqu'il faut 75 % d'énergie pour obtenir 25 % d'hydrogène, ce type d'énergie présente de multiples aspects positifs. La meilleure solution peut consister à produire de l'énergie sans CO2 parallèlement au développement de l'hydrogène vert. L'énergie éolienne devrait être utilisée pour la production d'hydrogène vert et l'UE devrait investir davantage et accroître la production d'énergie éolienne et la stocker pour des besoins ultérieurs.

L'hydrogène vert est flexible et peut être stocké pour être utilisé en cas de besoin. Il n'engendre pas de pollution au CO2.

Sous-axe 4.2 Soutenir le changement

32. Nous recommandons que l'UE mette en place un système de coercition et de récompense pour lutter contre la pollution, notamment de l'eau, des sols, de l'air et les rayonnements. Des amendes doivent être infligées aux pollueurs, associées au soutien obligatoire d'une organisation spécialisée, expressément conçue pour aider les entités à éliminer la pollution et à restaurer l'écosystème. Cette organisation spécialisée devrait jouer un rôle de premier plan dans la prévention et le contrôle du niveau de pollution.

Parce qu'il est important de mettre l'accent sur les responsabilités des pollueurs et d'inciter les entités à réduire la pollution en visant la pollution zéro. Il est primordial d'avoir une planète en bonne santé, car elle est directement liée à notre bien-être et à notre existence future.

33. Nous recommandons que l'UE mette en place un site web/une plateforme spécifique vérifié par de multiples experts — avec des informations scientifiques environnementales diversifiées et régulièrement mises à jour — qui soit facilement accessible et transparent pour tous les citoyens. Ce site web/cette plateforme sera associé à un forum où les citoyens et les experts peuvent interagir. Nous recommandons également vivement de lancer une campagne médiatique pour promouvoir ce site web/cette plateforme (par exemple par l'intermédiaire de médias sociaux tels que YouTube, TikTok et LinkedIn).

Tous les citoyens doivent disposer de sources d'information indépendantes, fondées sur des données scientifiques, pour comprendre les enjeux liés au changement climatique (ses conséquences et les mesures à prendre pour l'inverser), ainsi que pour faire face aux fausses informations. La campagne médiatique les sensibilisera à l'existence de cette plateforme/de ce site web. Il est également important que les informations fournies par le site web/la plateforme soient compréhensibles pour tous les citoyens, avec un accès au matériel source pour ceux qui souhaitent approfondir le sujet.

34. Nous recommandons que l'UE réduise la quantité de biens importés qui ne satisfont pas aux normes de l'UE en matière d'empreinte écologique.

Car, ce faisant, nous veillons à ce que les marchandises importées dans l'UE aient une empreinte plus verte. L'objectif est de réduire la pollution au niveau mondial. Il est également important de présenter aux pays les normes à respecter s'ils souhaitent exporter des marchandises vers l'UE.

35. Nous recommandons que l'UE encourage, favorise et facilite le dialogue sur le changement climatique entre tous les niveaux décisionnels, du niveau très local (citoyens) au niveau mondial (national, international et intercontinental), afin de répondre aux préoccupations de toutes les parties concernées.

Parce que le dialogue et le consensus sont le meilleur moyen de relever les défis liés au changement climatique: si les parties se comprennent mutuellement, il y a davantage de volonté de trouver un terrain d'entente.

Sous-axe 4.3 Transports respectueux de l'environnement

36. Nous recommandons que l'UE soutienne financièrement les États membres européens en vue d'améliorer la connectivité des zones rurales. Pour ce faire, il convient de développer un réseau européen de transport public fondé sur des prix abordables (en donnant la priorité aux chemins de fer) et des incitations pour l'utilisation des transports publics. À cette fin, la connectivité internet devrait également être développée dans un délai court et réaliste dans les zones rurales.

Nous faisons cette recommandation parce qu'il n'y a pas d'égalité d'accès aux transports publics et à la connectivité internet entre les zones rurales et urbaines. Un projet européen commun serait renforcé car tous les citoyens auraient le sentiment d'avoir les mêmes droits. Le renforcement du réseau de transport public et de la connectivité internet inciterait la population à s'installer dans les zones rurales. Ce processus permettrait de réduire la pollution, car moins de personnes vivraient dans des villes surpeuplées.

37. Nous recommandons d'améliorer les infrastructures de transport existantes tombées en désuétude ou qui peuvent encore être améliorées d'un point de vue écologique (mise en place de trains électriques). Ce processus doit être

réalisé sans porter préjudice aux zones protégées sur le plan environnemental.

L'amélioration des infrastructures existantes permettrait d'éviter de dépenser trop de ressources et d'endommager des zones protégées importantes pour la conservation de la biodiversité. La multiplication des infrastructures ferroviaires entraînerait une réduction des émissions de CO₂ et favoriserait la mobilité de la population des zones urbaines vers les zones rurales.

38. Nous recommandons que l'UE encourage l'achat de véhicules électriques répondant à de bonnes normes en matière de durée de vie des batteries. Pour ce faire, l'UE pourrait prendre des mesures incitatives applicables à tous les États membres et améliorer les infrastructures électriques. Dans le même temps, l'UE devrait investir dans le développement d'autres technologies non polluantes, telles que les biocarburants et l'hydrogène pour les véhicules dont l'électrification est difficile à réaliser, comme les bateaux et les camions.

Nous formulons cette recommandation car l'électricité est le moyen le plus rapide de réduire les émissions des véhicules, avec d'autres sources d'énergie comme l'hydrogène et les biocarburants. En effet, la solution la plus rapide, économique et réalisable est l'électricité, suivie des biocarburants. À plus long terme, l'hydrogène vert devrait jouer un rôle complémentaire pour couvrir les modes de transport qui ne peuvent pas être électrifiés.

Axe 5 Des soins pour tous

Sous-axe 5.1 Renforcer le système de soins de santé

39. Nous recommandons que l'Union européenne garantisse des normes sanitaires communes, mais milite également en faveur de salaires minimaux décents, d'un nombre maximal d'heures de travail et de normes de formation identiques, pour les mêmes certifications, pour les professionnels de la santé dans l'ensemble de l'Union européenne.

Si nous ne disposons pas de normes communes en matière de soins de santé, de salaires et de formations communes pour les professionnels de la santé, les différences entre les États membres pourraient conduire à des situations déséquilibrées dans l'ensemble de l'Union européenne. La normalisation des

soins de santé pourrait contribuer à la mise en place d'un système plus solide, plus efficace et plus résilient (exemple de la crise de la COVID-19 concernant la stabilité de nos systèmes). Elle faciliterait également le partage des connaissances et des informations dans le secteur des professionnels de la santé.

40. Nous recommandons que l'Union européenne veille à ce que les traitements dans l'ensemble de l'UE soient de qualité égale et à un coût local équitable. Cela pourrait être garanti, par exemple grâce à une extension des compétences de l'Agence européenne des médicaments (EMA) ou à la création d'une nouvelle agence européenne spécialisée en matière de marchés publics, qui serait compétente pour négocier et obtenir des prix plus appropriés pour les médicaments pour tous les États membres. Le risque de monopoles de l'industrie pharmaceutique doit être réduit au minimum.

L'égalité des dispositions et des traitements médicaux garantit au sein de l'UE l'égalité des droits de tous les citoyens européens en matière de santé. Des capacités d'achat accrues garantissent de meilleures conditions d'achat. Néanmoins, cela ne doit pas déboucher sur structures de monopole et un lobbying pharmaceutique. La gestion de la crise de la COVID-19 a été un bon exemple de gestion collaborative de la santé par l'Union européenne dans son ensemble.

41. Nous recommandons la création d'une base de données européenne sur les soins de santé, dans laquelle les dossiers médicaux seraient accessibles en cas d'urgence ou de maladie. La participation devrait être facultative et la protection des données à caractère personnel doit être assurée.

L'accès aux données et l'utilisation des données permettent de réagir rapidement dans les cas où la vie est menacée. Le piratage ou l'utilisation abusive constituent des menaces majeures pour un tel système européen de base de données sur les soins de santé, d'où la nécessité de sécuriser les données, tandis que la participation reste facultative, et évidemment de prévenir les menaces liées à la sécurité.

42. Nous recommandons que l'Union européenne continue de développer et de synchroniser les programmes existants de recherche et d'innovation dans le

domaine de la santé, comme c'est le cas dans le cadre du programme Horizon Europe existant. Les résultats des études devraient être librement accessibles dans tous les États membres.

La coopération scientifique au niveau de l'UE pourrait enrichir les capacités et les connaissances scientifiques des chercheurs individuels. Le partage des connaissances pourrait, par exemple, conduire à un diagnostic précoce et à de meilleurs traitements permettant de réduire les maladies graves et mortelles dans toute l'Europe. Il favoriserait également l'autosuffisance européenne en matière de médicaments et d'équipements.

43. Nous recommandons que l'Union européenne augmente son budget consacré aux projets communs de recherche et d'innovation dans le domaine de la santé (sans coupes budgétaires dans d'autres programmes de l'UE liés à la santé). Cela renforcerait également les institutions scientifiques et de recherche européennes dans leur ensemble.

La recherche et les investissements dans le domaine de la santé renforceront à long terme la médecine préventive et réduiront les coûts liés à la santé. Un financement plus important pourrait empêcher la fuite des cerveaux européens vers d'autres pays développés disposant de budgets plus élevés de R&D consacrés à la santé. Ce financement ne devrait pas provenir des ressources financières déjà existantes en matière de soins de santé.

Sous-axe 5.2 Une vision plus large de la santé

44. Nous recommandons la mise en place d'une semaine de la santé en tant qu'initiative de l'Union européenne dans tous les États membres, la même semaine, consacrée à toutes les questions de santé, et mettant l'accent sur la santé mentale. Au cours de cette semaine, tous les principaux sujets relatifs à la santé mentale seront couverts et promus collectivement, ainsi que d'autres initiatives déjà existantes, telles que celles de l'organisation «Santé mentale Europe».

Nous faisons cette recommandation car tous les citoyens européens doivent se sentir acceptés et inclus, en particulier s'ils souffrent de problèmes de santé mentale. En outre, il est nécessaire de normaliser et d'améliorer la

sensibilisation aux problèmes de santé mentale, ainsi que de prévenir les problèmes sociaux connexes tels que la discrimination. Par ailleurs, les problèmes de santé mentale ayant augmenté avec la pandémie et étant susceptibles de se poursuivre, cette initiative est d'autant plus importante.

45. Nous recommandons que les produits d'hygiène féminine cessent d'être considérés comme des produits de luxe sur le plan de la fiscalité, car ce sont des produits essentiels. Nous recommandons également que les produits de contraception hormonale utilisés pour des raisons médicales, comme dans les cas de fibromyalgie et d'endométriose, soient taxés comme un traitement médical régulier. Nous recommandons également que l'Union européenne encourage l'harmonisation des traitements de procréation médicalement assistée pour toutes les femmes (célibataires ou mariées) dans tous les États membres.

Dans certains pays européens, les produits hygiéniques féminins sont taxés en tant que produits de luxe, ce qui est injuste. Certains contraceptifs hormonaux sont utilisés à des fins médicales et devraient donc être taxés en conséquence. Parce que les traitements de procréation destinés aux femmes, tels que la fécondation in vitro et les méthodes de congélation des ovules, présentent des conditions d'éligibilité différentes selon les États membres, et que l'Union européenne doit s'efforcer de les harmoniser.

46. Nous recommandons que l'Union européenne adopte une position ferme pour inciter tous les États membres à inclure dans leurs programmes scolaires, le cas échéant, des questions relatives à la santé mentale et à l'éducation sexuelle. Pour aider les États membres à adopter ces questions dans les programmes scolaires, l'Union européenne devrait élaborer et mettre à disposition un programme standard sur la santé mentale et les questions sexuelles.

Il faut réduire la discrimination et les tabous en ce qui concerne les problèmes de santé mentale. Il faut également éviter la désinformation et les approches non scientifiques. En outre, l'éducation sexuelle est fondamentale pour une vie et une communauté saines, et permet d'éviter des problèmes tels que les grossesses chez les adolescentes.

47. Nous recommandons que l'Union européenne développe un meilleur système de communication de toutes ses initiatives en matière de santé mentale, à savoir le portail de la santé publique sur les bonnes pratiques, au sein des États membres et pour tous les citoyens. Les députés au Parlement européen pourraient se présenter mutuellement ces bonnes pratiques afin de les faire mieux connaître dans tous les États membres.

Les citoyens ne sont pas bien informés des initiatives de l'Union européenne et le partage des bonnes pratiques nous permet d'apprendre les uns des autres.

Sous-axe 5.3 Égalité d'accès à la santé pour tous

48. Nous recommandons à l'UE d'établir et de promouvoir des normes minimales pour des soins dentaires de qualité, y compris la prophylaxie, pour tous les États membres de l'UE. Les enfants, les groupes à faibles revenus et d'autres groupes vulnérables devraient pouvoir bénéficier de soins dentaires gratuits. Dans un délai de 15 à 20 ans, l'UE devrait garantir que des soins dentaires abordables soient accessibles à tous.

Nous faisons cette recommandation car à l'heure actuelle, les soins dentaires ne sont pas abordables pour de nombreuses personnes vivant dans l'UE. L'absence de soins dentaires et de prophylaxie dentaire nuit à leur santé et à leurs perspectives de vie. L'UE devrait commencer par fixer une norme minimale pour les soins dentaires et exiger la gratuité des soins dentaires pour les enfants et les groupes à faibles revenus. À terme, chacun devrait avoir droit à des soins dentaires de qualité.

49. Nous recommandons de faire figurer la santé et les soins de santé dans les compétences partagées entre l'UE et ses États membres. Afin d'inclure cette nouvelle compétence partagée, il est nécessaire de modifier l'article 4 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Nous faisons cette recommandation parce que l'Union européenne ne dispose pas actuellement de compétences suffisantes pour légiférer dans le domaine des soins de santé. La pandémie de COVID-19 a démontré la nécessité d'une présence accrue de l'UE dans les politiques de santé. Cette modification du traité permettra à l'UE de faire davantage pour garantir les soins de santé à tous

les citoyens de l'UE et de publier des règlements et des décisions contraignants.

50. Nous recommandons que l'UE propose gratuitement des cours sur la fourniture de premiers secours à tous les citoyens de l'UE. L'UE pourrait envisager de rendre ces cours obligatoires pour les étudiants et sur les lieux de travail (tant dans le secteur public que dans le secteur privé). Ces cours doivent également être pratiques, récurrents et adaptés à l'âge des étudiants. Un nombre minimal de défibrillateurs devrait également être disponible dans les lieux publics de tous les États membres de l'UE.

Nous le recommandons parce que de nombreuses personnes dans l'Union européenne ne sont pas préparées pour agir lorsqu'une personne a besoin d'aide et parce qu'elles ne connaissent pas les techniques de premiers secours. C'est la raison pour laquelle de nombreuses vies sont perdues. Dans certains lieux publics, aucun défibrillateur n'est disponible.

51. Nous recommandons que l'Union européenne veille à ce que les prestataires de soins de santé privés ne bénéficient pas injustement de fonds publics et ne puisent pas dans les ressources des systèmes de santé publics. L'Union européenne devrait adresser des recommandations fermes aux États membres pour qu'ils accroissent le financement des soins de santé publics.

Nous faisons cette recommandation car l'Union européenne et ses États membres ont l'obligation de garantir l'accès aux soins de santé à tous leurs citoyens. En outre, un système de santé public plus fort implique également une meilleure préparation aux futures pandémies.

Annexe: AUTRES RECOMMANDATIONS EXAMINÉES PAR LE PANEL QUI N'ONT PAS ÉTÉ ADOPTÉES

Axe 1: De meilleurs modes de vie

Sous-axe 1.1 Des modes de vie sains

Nous recommandons que l'UE adresse à tous les États membres une recommandation sur les meilleures pratiques en matière d'interdiction ou de limitation de la publicité en faveur de l'alcool et du tabac dans toutes les formes de médias et pour tous les groupes d'âge, mais avec une attention particulière pour les jeunes publics. L'UE devrait veiller à l'application des lois qui limitent la vente de ces produits aux mineurs. Tous les États membres devraient veiller à la mise en œuvre, assortie de sanctions, des dispositions légales relatives au tabagisme dans les espaces publics, en particulier dans les établissements scolaires, et créer des espaces réservés aux fumeurs.

Les modes de vie néfastes pour la santé ne peuvent pas apparaître dans la publicité et devraient être moins visibles dans la vie publique. En outre, l'alcool et le tabac comptant parmi les substances nocives les plus utilisées, cette recommandation préviendra leur consommation abusive.

Nous recommandons que l'UE encourage les États membres à inclure dans les programmes scolaires nationaux des cours pour apprendre à cuisiner de façon durable, saine et savoureuse. À cet effet, l'UE peut mettre à disposition des guides de cuisine saine aussi bien en ligne qu'en version imprimée. Il conviendrait d'atteindre les jeunes en faisant activement de la publicité dans les médias traditionnels et dans les médias sociaux. Nous devrions également éduquer les parents pour qu'ils apprennent à utiliser au mieux la nourriture pour adopter un mode de vie sain. Il conviendrait de favoriser et d'enrichir la recherche dans ce domaine.

L'organisation de cours de cuisine et de nutrition à l'école permettrait d'améliorer la santé des jeunes et découragerait la consommation d'aliments fast-food. Éduquer les jeunes leur permettrait d'expliquer à leur tour à leurs parents ce qu'ils ont appris. De plus, éduquer les parents à des modes de vie sains leur permettrait de montrer l'exemple à leurs enfants.

Nous recommandons d'intensifier la campagne publique de la Commission européenne en faveur de modes de vie sains, intitulée «HealthyLifestyle4All» (un mode de vie sain pour tous), ainsi que les retombées positives de l'activité sociale au moyen d'exemples concrets et d'une stratégie globale. Il conviendrait de définir des campagnes d'information à destination de groupes cibles bien structurés et de choisir des moyens de communication appropriés pour chacun de ces groupes. Par ailleurs, il est important de mettre en place des systèmes de récompense et d'incitation afin de promouvoir les comportements positifs. Les campagnes devraient impliquer des influenceurs, des célébrités ou des autorités. Elles doivent mettre en évidence les doubles avantages tant pour la santé que pour l'environnement et le climat. De plus, des subventions devraient être disponibles dans tous les États membres pour promouvoir les infrastructures sportives publiques gratuites.

Les modes de vie plus sains ont un effet positif sur le système de soins de santé, car ils réduisent les problèmes de santé. La santé physique a une incidence sur la santé mentale et le bonheur. Les campagnes actuelles ne sont pas suffisamment connues. Elles sont plus efficaces et plus motivantes lorsque des personnalités et des influenceurs y sont associés.

Nous recommandons une campagne d'information sur l'alimentation saine et la nutrition. L'UE devrait encourager l'adoption d'une imposition plus élevée sur la viande et le sucre dans les États membres. Elle devrait examiner les possibilités de distinguer les aliments sains des aliments nocifs pour la santé et leur appliquer une TVA différenciée. Nous recommandons d'apposer des signaux d'avertissement très clairs sur les produits très nocifs pour la santé (tels que les produits du tabac). En outre, nous recommandons un système de score nutritionnel à l'échelle européenne, fournissant des informations pertinentes et un code QR qui permettent aux consommateurs de prendre des décisions en meilleure connaissance de cause. Examiner les possibilités de rendre les aliments sains moins chers que la malbouffe et inciter davantage les agriculteurs à produire des produits sains.

Une alimentation saine est la base d'une vie saine. Il est nécessaire d'intervenir tant du côté des producteurs que de celui des consommateurs. La production de produits sains a également des effets positifs sur l'environnement et peut contribuer à soutenir les agriculteurs locaux. Si la production d'aliments sains augmente, les prix baissent et la demande s'accroît.

Sous-axe 1.2 Éducation à l'environnement

Nous recommandons que l'UE instaure un mécanisme de financement visant à promouvoir l'inclusion d'un programme d'éducation à l'environnement à long terme dans les systèmes éducatifs nationaux pour les enfants des écoles primaires et secondaires. Ce mécanisme de financement devrait inclure des fonds destinés aux parents qui ont besoin d'une aide financière.

Les systèmes éducatifs actuels ne contiennent pas suffisamment d'éléments pratiques facilitant les interactions directes et profondes entre les enfants et l'environnement. Les programmes existants, conçus dans une perspective à court terme, sont hétérogènes et ne favorisent pas le changement d'attitude nécessaire. Il conviendrait d'aider les parents afin de garantir que tous les enfants puissent bénéficier de manière égale du programme et qu'aucun ne soit exclu pour des raisons financières.

Axe 2: Protéger notre environnement et notre santé

Sous-axe 2.1 Un environnement naturel sain

Nous recommandons de mettre immédiatement en œuvre la norme de qualité de l'eau la plus élevée possible dans l'ensemble de l'UE. Pour économiser l'eau, nous proposons un système de récompense fondé sur la tarification de l'eau de manière à encourager et à inciter à consommer moins, par exemple:

- 1) en créant un système dynamique qui dissuade le consommateur de dépasser la moyenne de consommation d'eau (ainsi, une augmentation de 10 % de la consommation d'eau entraîne une augmentation de 11 % du prix),**
- 2) en créant un système de marché des quotas pour l'eau polluée par les entreprises manufacturières, qui serait similaire au marché des permis d'émission de carbone déjà en place.**

Cette recommandation se justifie par le fait que l'augmentation des prix incite tous les utilisateurs à prendre des décisions en meilleure connaissance de cause. Compte tenu des différentes réalités des pays de l'UE et dans le but de mettre en place un système socialement équitable, nous pouvons soutenir les populations plus pauvres dans leur gestion de l'eau grâce au co-investissement dans les infrastructures d'approvisionnement en eau et dans la recherche dans

ce domaine.

Axe 3: réorienter notre économie et notre consommation

Sous-axe 3.1 Réglementer la surproduction et la surconsommation

Nous recommandons que l'UE inflige des amendes aux entreprises qui éliminent les invendus produits par la surproduction.

Dans certains cas, les entreprises estiment qu'il est plus rentable de jeter les invendus plutôt que de les recycler ou de les réutiliser. Il est donc important de décourager la surproduction par l'imposition d'amendes afin que cette pratique ne soit plus rentable pour les producteurs.

Sous-axe 3.2 Réduire les déchets

Nous recommandons que l'UE conçoive et mette en œuvre une politique de gestion des déchets pour les ménages et les citoyens, en attirant l'attention sur la quantité réelle de déchets qu'ils produisent et en y assortissant les mesures nécessaires pour sensibiliser les citoyens aux avantages qu'engendrent la réduction de la production de déchets et la collecte sélective des déchets. Il convient également d'appliquer des mesures qui ciblent les familles socialement défavorisées (par exemple, les jeunes familles avec enfants, les personnes âgées, etc.), dans le respect du principe «ne laisser personne de côté».

Une telle politique a pour but de concevoir une approche uniformisée de la gestion des déchets au sein des ménages; elle facilite également la protection de l'environnement par la réduction des déchets, stimule davantage l'économie circulaire et accroît l'efficacité de la collecte des déchets. Enfin, ce qui n'est pas négligeable, elle sensibilise les citoyens et renforce le sentiment de responsabilité environnementale.

Nous recommandons que l'UE encourage la libre concurrence et incite le secteur privé à contribuer plus activement au traitement des déchets,

notamment des eaux résiduaires, et aux activités de recyclage et de valorisation des déchets.

L'UE est le niveau approprié pour mettre en œuvre cette recommandation, car elle complète la directive-cadre sur les déchets et le plan d'action en faveur de l'économie circulaire. De plus, la mise en œuvre de la recommandation renforcera les solutions innovantes en matière de gestion des déchets, améliorera la qualité de la gestion des déchets et augmentera le volume des déchets traités, car davantage d'entreprises participeront à ces activités.

Sous-axe 3.3 Produits équitables, égalité d'accès et consommation juste

Nous recommandons de relocaliser les industries dans l'Union européenne afin de fournir des produits équitables de haute qualité et d'influer sur les problèmes climatiques.

L'Union européenne possède un savoir-faire qui doit être promu sur son propre marché.

En raison de la délocalisation d'industries en dehors de l'UE, notamment en Asie, certaines compétences professionnelles sont également délocalisées. Cette recommandation implique la formation professionnelle de travailleurs européens.

Nous insistons sur la nécessité d'éviter la délocalisation entre les différents États membres, afin d'éviter une concurrence déloyale.

Nous avons observé que la délocalisation massive des industries dans le monde entier a une incidence sur les industries européennes. Par conséquent, la production locale permettra d'améliorer la santé des citoyens et de l'environnement.

Axe 4: vers une société durable

Sous-axe 4.3 Transports respectueux de l'environnement

Nous recommandons que les grandes villes se voient infliger des amendes ou octroyer des subventions en fonction de la performance de leurs transports publics en matière d'environnement et de pollution (véhicules électriques,

transports publics verts, création de zones piétonnes, promotion de l'utilisation du vélo, etc.). En particulier, il conviendrait de déterminer les amendes ou les subventions applicables aux autorités locales d'une ville en fonction des changements en matière de transport écologique par rapport à la situation de départ dans cette ville. C'est l'Union européenne qui, au moyen de sa législation, devrait définir des indicateurs de performance pour les mesures relatives à la pollution et déterminer la réduction proportionnelle. À cet égard, le point de départ de chaque ville devrait être pris en compte.

Nous faisons cette recommandation, parce que les villes ont été touchées par la pollution atmosphérique, ce qui a posé des problèmes de santé. Développer les transports verts améliorerait la vie et la santé des gens et réduirait l'effet de serre. Les subventions et les sanctions sont des mesures efficaces pour promouvoir les changements et faciliter l'ajustement aux différentes situations qui existent dans les différentes villes.

Nous recommandons que la législation de l'UE limite et régisse l'utilisation des vols de courte distance et des navires de croisière. Il convient de proposer aux personnes des alternatives écologiques en matière de transport. L'une de ces alternatives devrait être la normalisation des voies ferrées afin de relier les capitales européennes. Nous recommandons également que l'UE accorde des subventions afin de rendre le transport des marchandises plus respectueux de l'environnement, notamment le transport par train et par bateau (pour les trajets de courte distance).

Nous faisons cette recommandation, parce que les trajets de courte distance sont trop fréquents, polluants et faciles à remplacer. Limiter les navires de croisière réduirait la pollution maritime (un problème environnemental majeur), ainsi que les incidences négatives sur les villes côtières. C'est pourquoi nous devons mettre en place des solutions de remplacement plus abordables par rapport aux solutions plus polluantes. L'uniformisation de l'écartement des rails améliorerait les liaisons ferroviaires entre les capitales européennes.

Axe 5: Des soins pour tous

Sous-axe 5.2 Une vision plus large de la santé

Nous recommandons que l'Union européenne, dans le droit fil de sa campagne HealthyLife4All, encourage également des initiatives telles que les manifestations sociales sportives, les activités sportives à l'école, les olympiades semestrielles ouvertes à tous les âges et à tous les sports [pas pour les professionnels]. Nous recommandons également le développement d'une application sportive européenne gratuite afin d'encourager les activités sportives collectives. Cette application devrait aider les personnes à se rencontrer à travers le sport. En outre, il convient de faire largement connaître ces initiatives et de les diffuser.

Pour améliorer la santé de la population européenne, l'Union européenne doit promouvoir le sport et des modes de vie sains. De plus, la population n'est très souvent pas consciente de la relation entre le sport et un mode de vie sain. L'application est importante, car les gens font plus volontiers du sport s'ils le font ensemble.